

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16/09/2022

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie, autour de la grande table ovale.

À 18h34, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Angélique METIVET, Stéphane HAMELIN, Marc MEUNIER, Paul RITZO-DAOUT, Jeanne ROMERO, Didier Giraud, Emmanuelle BOUYER, Olivier STOJANOVIC

Excusés : Aleksandar CENIC donne son pouvoir à Jeanne ROMERO
Karine MEGE donne son pouvoir à Emmanuelle BOUYER

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.
Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : Angélique METIVET

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du mois de juillet est approuvé à l'unanimité. Il n'est pas fait de lecture en séance étant donné que tous les membres du conseil ont pu prendre connaissance de son contenu au préalable.

18h46 : Arrivée de Mme BOUYER Emmanuelle.

1 – Présentation et vote des prix pour le columbarium

Le Maire rappelle le contenu de la délibération 2021-09-03 concernant les votes des prix de concessions de cimetière lors du conseil municipal du mois de septembre 2021.

Il faut définir un tarif pour la concession d'une place au columbarium, le Maire, en relation avec les Pompes Funèbres, nous expose différents tarifs des communes environnantes. Pour que le conseil puisse avoir un avis objectif.

COMMUNES	TARIF pour 30ans	TARIF pour 50ans
Bourges capucin	333 €	850 €
Levet	400 €	800 €
Trouy	168 €	276 €
Châteauneuf sur Cher	416 €	700 €

Commence un débat autour de ces différents prix.

Le Maire fait la proposition suivante pour une cade de colombarium et propose au Conseil de voter:

- Pour 30 ans : 400 euros
- Pour 50 ans : 700 euros

Pour :12
Contre :0
Abstention :0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité les tarifs des concessions pour le Colombarium ci-dessus.

2 – Présentation et vote des prix pour la gravure des plaques pour le jardin souvenir et colombarium

Le Maire explique les 2 procédures possible pour la gravure des plaques :

Le caractère gravé est facturé entre 14€ et 15€ HT par les pompes funèbres à leurs clients.

Si la municipalité s'occupe de la gravure pour les administrés, elle est facturée à la mairie 7.36€HT soit 8.83€ TTC.

Le Maire propose donc au conseil municipal de facturer le caractère à 11€HT sachant qu'il sera gravé uniquement la 1^{ère} lettre du prénom ainsi que le nom de famille.

Il est relevé qu'une personne qui a un long nom de famille paiera donc beaucoup plus cher.

Armand PLISSON demande pourquoi il n'y a pas la possibilité de mettre la date de la mort ? Le Maire répond que cela prendra beaucoup de place

Jeanne ROMERO demande à qui le citoyen va régler cette gravure ? le Maire répond la mairie

Olivier NICOLAS propose de faire un distinguo entre les habitants d'Arçay et les habitants des communes extérieures. Soit la gratuité pour Arçay et payant pour les extérieures. Il est répondu que cela reviendra trop cher à la commune.

Armand PLISSON demande comment va se passer pour la gravure sur la grande plaque quand la concession sera finie ? Le Maire répond que pour le jardin du souvenir les cendres sont à perpétuité c'est pour cela que la gravure se fait directement sur la grande plaque.

Jeanne ROMERO indique avoir un souci sur le fait d'avoir un prix facturé plus élevé que celui réglé par la Mairie et de faire du « profit ».

Le Maire explique qu'il ne s'agit pas de profit mais il faut intégrer dans le prix le salaire de l'agent pour le temps a passé sur la gestion des gravures et il est anticipé la hausse des prix de janvier comme lui ont indiqué les pompes Funèbres. En précisant aussi que même en prenant cela en compte nos administrés auront un prix plus bas qu'en passant directement par les pompes funèbres.

Armand PLISSON demande s'il sera possible en janvier de changer les tarifs si celui-ci augmente à cause de l'inflation ? Le Maire répond que non car il faut attendre un an pour modifier les tarifs et donc il n'y a pas le choix que d'anticiper l'inflation.

Emmanuelle BOUYER demande si la gravure sur la plaque est obligatoire pour disperser les cendres dans le jardin du souvenir ? La réponse est NON.

Il est proposé un tour de table pour connaître l'avis consultatif de chacun à savoir si nous gérons la gravure à la mairie ou non ? À l'unanimité il est répondu oui.

Il est proposé au conseil municipal de voter pour le prix de la gravure et l'emplacement sur la stèle, plus interface avec le graveur soit 11€ HT LE caractère.

Pour :10

Contre :0

Abstention :2 (O. STOJANOVIC, O. NICOLAS)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le tarif ci-dessus pour la gravure des plaques pour le jardin du souvenir et le colombarium.

3- Vote pour la participation financière pour l'agrandissement du local du CCAS de Levet

Monsieur Olivier NICOLAS, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle l'accord que nous avons avec Levet pour bénéficier de la banque alimentaire pour nos administrés, mais aussi ce qui a été évoqué lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022 c'est-à-dire que suite à la réunion du 28 avril 2022, la mairie de Levet à présenter leur projet d'agrandir le local du CCAS.

Il a été demandé à toutes les communes en convention avec eux de participer financièrement à l'agrandissant de ce local en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Il est donc demandé pour la commune d'Arçay de participer à hauteur de 800 à 1 000 € (avec la réactualisation des devis), sollicitation à fond perdu.

La question est posée : La commune d'Arçay souhaite elle continuer à bénéficier de ce service ? sachant que si la réponse est négative nous ne bénéficierons plus de la banque alimentaire pour nos administrés.

Paul RITZO DAOUT demande si un vote négatif peut créer des tensions avec la commune de Levet. Il est répondu par Olivier NICOLAS que cela se peut.

Angélique METIVET a des informations dans le cas ou la réponse soit non :

Elle explique qu'elle s'est renseignée auprès des Restos du Cœur de Saint Florent Sur Cher, il s'avère qu'un de nos administrés en bénéficie. La collecte par ce biais est 1 fois par semaine, elle est gratuite et de plus l'assistante sociale est basée dans la même commune ce qui facilite les démarches. Il faut savoir que pour Levet le panier est distribué 1 fois tous les 15 jours.

Jeanne ROMERO ajoute que le conseil municipal pensait que ceux qui avaient des besoins allaient à Levet mais en faite ils allaient au Resto du Cœur seuls.

Marc MEUNIER précise que si, sur les communes a qui il est demandé une participation financière, refuse sa part sera partagée avec les autres communes donc le montant demandé ce jour peut augmenter encore plus.

Olivier STOJANOVIC demande, à la vue du débat qu'il y a, si le titre sur l'ordre du jour est correct ? Il est répondu que Oui, mais en fonction du vote il y aura ou non un autre vote la fois prochaine.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 0 voix
Contre : 12 voix
Abstention : 0 voix

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **CONTRE** à l'unanimité de participer financièrement à l'agrandissement du local du CCAS de Levet

4- Vote des conditions et tarifs des pénalités de retard pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire lit un extrait du règlement intérieur de la cantine et de la garderie distribué et signer par tous les parents à la rentrée scolaire :

« Suite à de nombreux abus, il ne sera toléré que **3 retards par trimestre**.

A partir du 4^{ème} retard jusqu'à la fin du trimestre, une pénalité sera appliquée **PAR RETARD** et **PAR ENFANT**.

Nous facturerons un service de garderie supplémentaire.

- 1^{er} trimestre : 1^{er} septembre 2022 au 17 décembre 2022
- 2^{ème} trimestre : 3 janvier 2023 au 14 avril 2023
- 3^{ème} trimestre : 2 mai 2023 au 7 juillet 2023

TARIF : Le prix du service garderie est le même le matin comme le soir, quel que soit le temps passé. Néanmoins, il varie en fonction du quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
Jusqu'à 1000	2.50€
De 1000 à 1500	2.70€
Au-dessus de 1500	2.90€

Pour toute modification du quotient au cours de l'année, veuillez la signaler à la garderie ou auprès de la mairie. Si le QF n'est pas renseigné, la facturation sera calculée au tarif le plus élevé. »

Il y a une discussion autour du sujet : certains ne trouvent pas cela assez cher, que les pénalités doivent être mis avant le 4^{ème} retard, cela autorise trop de retards...

Olivier NICOLAS explique qu'il a été essayé de faire en sorte que les parents comprennent que les retards soient pénalisés et de ne pas mettre mal à l'aise l'agent pour l'application de celle-ci.

Il propose que ce dispositif soit mis en place et que le règlement soit réétudié en janvier 2023 si la situation ne change pas.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 11 voix
Contre : 1 voix (M. MEUNIER)
Abstention : 0 voix

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité les conditions et les tarifs de pénalités de retard pour l'accueil périscolaire avec une clause de revoyure en janvier 2023 pour voir si il faut réévaluer le dispositif.

5- Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème}

Le Maire, rappelle à l'assemblée que suite à la création du poste d'agent technique à temps non complet 26/35^{ème} lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022, nous devons supprimer l'ancien poste à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2022.

6- Présentation et vote des nouveaux tarifs pour la location de la Salle des Fêtes

Marc MEUNIER, 2^{ème} adjoint au Maire et membre référent de la commission communale de la salle des fêtes explique qu'il est nécessaire de modifier les conditions de location de la salle des fêtes ainsi que les tarifs. Après que la commission se soit réunie fin juin-début juillet, il est proposé les tarifs suivants qui seront à appliquer à compter du 15 octobre 2022 :

	Semaine (Hors période scolaire)	Week-end
Habitants <u>Arçay</u>	150 €	200 €
Habitants <u>extérieurs</u>	200 €	350 €
<u>FORFAIT ENERGIE</u> (applicable du 1^{er} octobre au 20 avril)	30 €	30€

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (O. NICOLAS)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes à compter du 15 octobre 2022.

7 – Présentation des pistes de réflexion pour le choix éventuel d'un nouveau prestataire pour la cantine

Olivier Nicolas, 1er adjoint au Maire, nous présente l'état des réflexions de la commission école autour de la prestation de cantine.

Les prix augmentent, et le tarif de notre prestataire API a déjà augmenté ses prix. Il se trouve à Blois, livraison en liaison froide. La prestation est jugée moyenne et il n'y a pas de dialogue avec ce prestataire.

En parallèle, la commune de ST JUST a mis en place une cantine où la cuisine est faite maison, label BIO. Grande satisfaction des administrés, les enfants mangent bien. Tout cela pour un tarif qui n'est pas plus élevé que le nôtre. Il persiste des freins à la mise en place de ce partenariat, c'est la livraison. Toute la logistique de livraison reste à imaginer, et surtout à financer, ce qui augmentera le prix du repas.

D'autres pistes vont être étudiées... En attendant un questionnaire va être créé et distribué aux parents pour connaître leur avis sur le sujet.

Jeanne Romero apporte une précision : Elle explique ce qu'est EGALIM 2 et précise que dans peu de temps toutes les cantines devront avoir le label BIO.

Olivier STOJANOVIC propose de faire un appel d'offre et d'ouvrir à la concurrence pour pouvoir comparer et prendre une décision.

8- Questions diverses

- Le Maire donne les informations suivantes :
 - avec Bourges PLUS : 15 octobre 2022 Participation au jour de la nuit sur notre commune avec Nature 18, réalisation d'une carte du ciel à 19h30 en salle des fêtes.
 - une Association de parents d'élèves a été créée et ils organisent le 25 septembre 2022 à 10H sur parking de l'école un événement : « Nettoyons la nature » pour ramasser les déchets dans la commune.
 - Le 22 septembre 2022 : rencontre avec la région et la DRAC, le service archéologie de Bourges PLU ainsi que la famille de Champeaux pour la remise en état de l'église et pour voir ce que l'on peut faire.
 - Capture des pigeons pour le dernier trimestre.
 - Lecture d'une lettre par Olivier STOJANOVIC pour annoncer sa démission en qualité de Président du comité des fêtes « Arçay en fêtes ». Olivier STOJANOVIC rappelle que le comité a été créé pour pouvoir servir à quiconque veut s'investir.
- Marc MEUNIER indique que les travaux de l'écluse de la Grande Rue débuteront la semaine prochaine et les travaux pour les volets de l'atelier et de la garderie sont finis.
- Paul RITZO DAOUT souhaite savoir où en est la réparation du tableau électrique du Postillon. Les pièces sont en commande.

- Il demande aussi s'il serait possible sur le budget 2023 de changer les volets du postillon ? Olivier NICOLAS répond qu'il ne sait pas. Il faut attendre la fin d'année pour se projeter. Si on peut les volets et les toilettes des enfants seront fait. Tout dépend du budget que nous aurons à notre disposition.
 - Il explique qu'ils font des travaux dans le local du Postillon. Ils souhaitent refaire le sol de la cour en dalles mais aussi le crépit d'un mur avec des prises électriques extérieures. Il demande si la commune peut participer. Le Maire et le premier adjoint aux finances demandent à hauteur de combien ? Il est demandé 400 euros. Réponse d'Olivier Nicolas, cela peut passer en fonctionnement et il s'engage à donner une réponse au conseil municipal du mois d'octobre.
 - Ou en est-on pour l'éclairage du terrain Rugby ? Réponse début octobre.
 - Il souhaite et propose de faire une commémoration avec les différentes associations au mois de septembre prochain pour la reddition de la colonne Esther. Il pense à un Barnum restaurant / 1 groupe de rock / des voitures anciennes....
- Didier GIRAUD signale que l'éclairage public est décalé dans la commune. Il y a un problème de haie qui dépasse au niveau du carrefour de ST CAPRAIS.
 - Il indique aussi qu'il y a un chien qui traîne tout le temps dans le bourg. Discussion autour des chiens errants
 - Il y a eu du tapage nocturne dans la nuit du 14 juillet.
 - Olivier STOJANOVIC demande si le matériel pour la fibre est arrivé. Non il est toujours en commande.
 - Il indique qu'un panneau est très abimé à Vèves : Village étoilé
 - Il informe qu'il y a le banc et la poubelle à installer place de Meynard.
 - Armand PLISSON signale qu'il y a beaucoup d'animaux écrasés sur la Grande Rue : chats, hérissons que cela doit être volontaire .
 - Olivier NICOLAS a rencontré l'assureur et nous précise que tous les élus sont couverts par l'assurance de la mairie en cas d'accident lors d'un trajet fait dans le cadre de leur mission.

À 21h38, la séance est levée

Le Maire

M. Stéphane HAMELIN



Secrétaire de séance

Angélique METIVET

